

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1921)  
**Heft:** 22

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

J'ai confiance dans nos autorités, très suffisamment armées pour faire en sorte que nos services d'exportation ne laissent pas derrière eux, inassouvis, les besoins réels qui peuvent exister dans le pays.

J'ai confiance dans nos autorités qui, particulièrement dans un moment comme celui-ci, sauront laisser éclore les grands projets qui ne pourraient voir le jour sans que l'on vende en dehors de nos frontières une partie des disponibilités qu'ils créeront, et qui, tout en assurant à l'intérieur des quantités d'énergie propres à donner satisfaction aux consommateurs suisses, ouvriront une ère de travail dont nos industriels, nos entreprises, nos ouvriers, nos artisans, nos commerçants, nos ingénieurs, n'ont, hélas, que trop besoin. Le faisant, elles contribueront par des moyens pratiques et efficaces, à nous faire sortir de cette période déprimante des subsides de chômage.

J'ai confiance dans nos autorités parce que je suis certain qu'elles sauront discerner dans ce que je viens de dire, pour peu que l'écho leur en parvienne, et dans ce que d'autres ont déjà dit, un programme de labeur et de vie.

Et pour terminer, permettez-moi de vous dire que je ne suis pas venu ici en « avocat de la couronne » qui aurait pour mission de démontrer que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques. Non, ce rôle ne me conviendrait pas. Je suis venu ici en simple citoyen pour dire ce que je crois être la vérité. Et si je me suis permis de le faire aussi franchement, c'est parce que — je n'en tire d'ailleurs aucun orgueil — je puis me réclamer d'une vie déjà longue passée à enseigner la vérité scientifique dont nos industries vivent, c'est-à-dire à construire, et à participer à la vie industrielle dont la science bénéficie.

**Concours pour l'étude du bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture de Morges.**

(Suite.)<sup>1</sup>

N° 7. *Le Sillon*. — Contrairement au précédent, ce projet distribue les services en surface. L'école ménagère occupe le deuxième étage au complet. Ce point de vue est assurément soutenable, quoique présentant moins d'avantages que l'autre groupement. Dans le cas particulier, les communications n'étant assurées que par deux escaliers, l'un principal, l'autre secondaire, un de ceux-ci serait forcément utilisé, à certains moments, en commun par les garçons et les filles. Dans le cadre admis, la répartition des services et des locaux est judicieusement comprise : au rez-de-chaussée les services généraux, au premier étage les locaux d'enseignement et aux étages supérieurs le logement des élèves.

La forme générale du plan en équerre au sud-est, paraît moins favorable pour l'ensoleillement des locaux que la disposition inverse au sud-ouest.

L'auteur a placé les deux entrées principales du bâtiment du côté sud, soit du côté opposé à la ferme qui sera située au nord ; cet arrangement est défectueux. L'entrée de service à l'ouest, pour les

**CONCOURS POUR L'ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE D'AGRICULTURE**

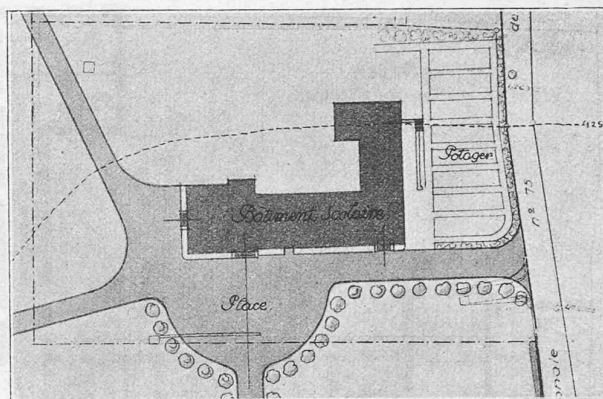


Fig. 8. — Plan de situation. — 1 : 2000.

Fig. 9. — Plan du rez-de-chaussée. 1 : 600.

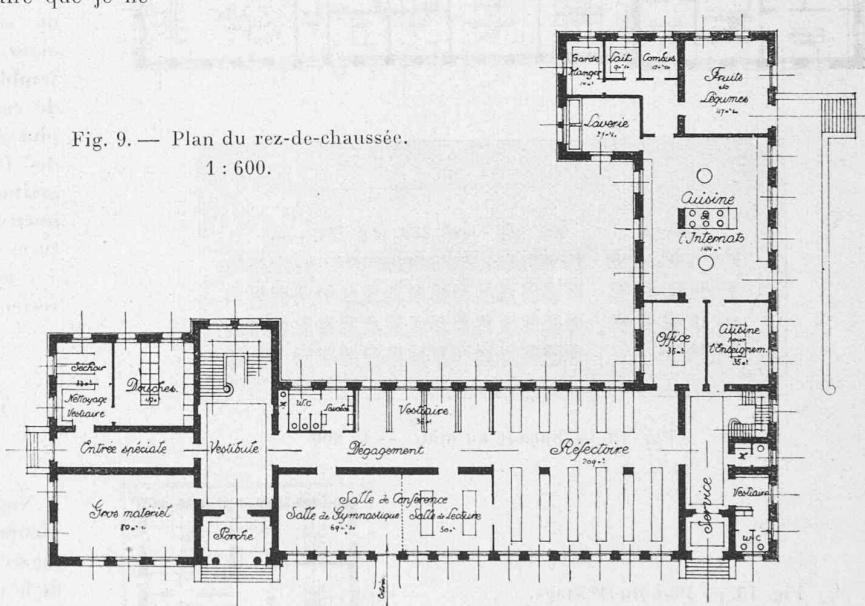
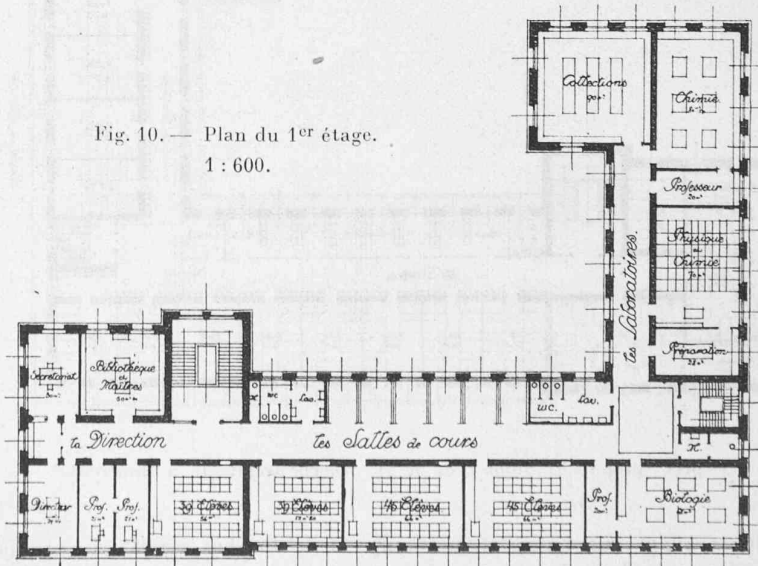


Fig. 10. — Plan du 1er étage. 1 : 600.



<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 1<sup>er</sup> octobre 1921, page 234.

II<sup>e</sup> prix : projet « Le Sillon », de M. A. Schorp, architecte, à Montreux.

CONCOURS POUR L'ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE  
D'AGRICULTURE

Fig. 11. — Plan du 2<sup>e</sup> étage.  
1 : 600.

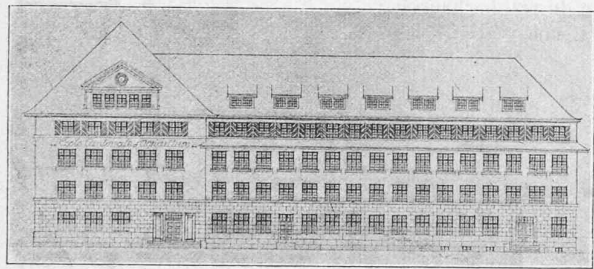
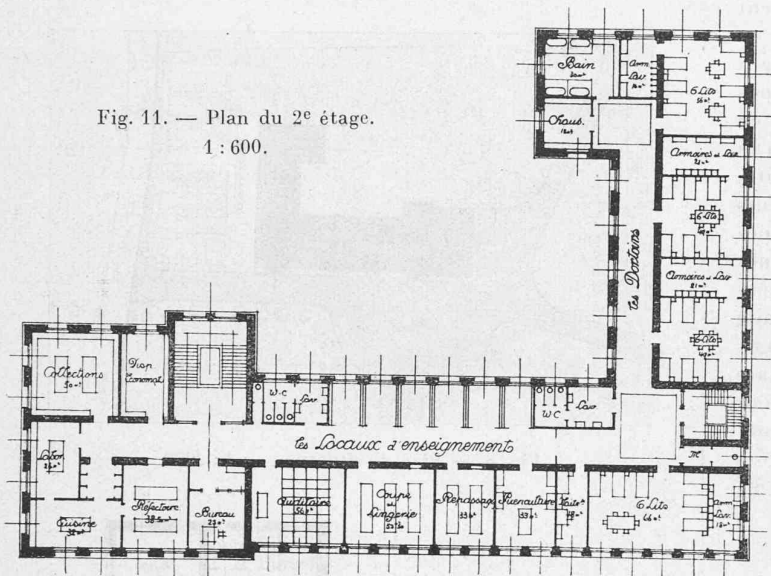
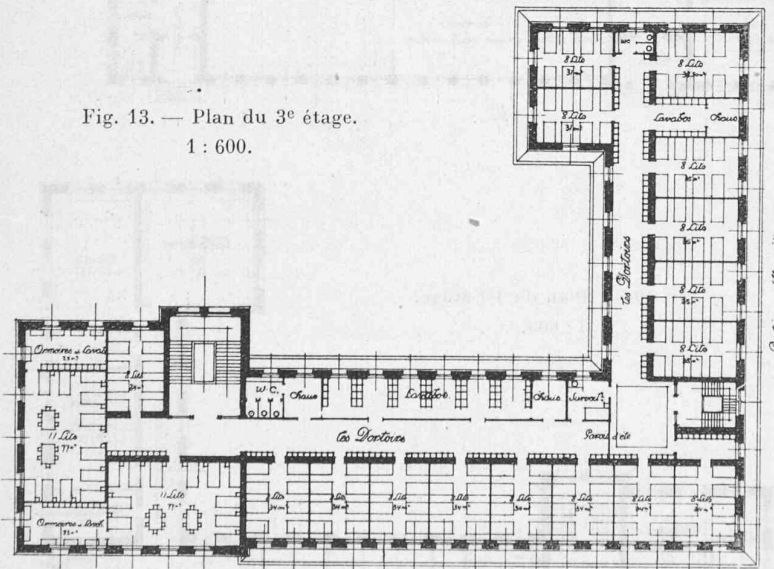


Fig. 12. — Façade au midi. — 1 : 800.

Fig. 13. — Plan du 3<sup>e</sup> étage.  
1 : 600.



2<sup>e</sup> prix : projet « Le Sillon », de M. A. Schorp, architecte, à Montreux.

élèves allant aux locaux de nettoyage et de douches, serait aussi mieux placée à un autre endroit.

Envisageant le détail des locaux on observe dans les services généraux bien combinés, que la laverie est excentrique

par rapport à la cuisine ; — dans les locaux d'enseignement, que les salles des professeurs sont un peu étroites, et que la salle des collections est trop éloignée des salles de cours. Il est en outre prévu des vestiaires non demandés. — Dans le logement des élèves, les dortoirs sont un peu étroits ; deux sont orientés au nord-ouest, l'un est au nord ainsi que la chambre de surveillant ; les locaux pour les armoires, qui ne sont pas prescrits, pourraient être supprimés. Les lavabos et le local de nettoyage des chaussures sont manifestement insuffisants. — La distribution de l'école ménagère est très bonne. On ne peut critiquer que la situation de la cuisine qui est au sud-ouest. — Le logement du concierge, placé dans le comble, n'est pas très heureusement distribué. Le voisinage immédiat de l'infirmerie est très discuté. — Les dégagements, corridors et vestibules, sont suffisants. La seconde entrée de service au sud pourrait être supprimée.

L'architecture, bien conçue, possède des qualités de sincérité évidentes. Elle répond, en général, assez clairement à la distribution intérieure. L'ensemble est pourtant un peu monotone et l'aspect de caserne aurait pu être atténué par une étude plus approfondie. L'avant-toit, placé sur une partie des façades, pour en diminuer la hauteur, est un artifice coûteux et sans utilité pratique dont il eût mieux valu se passer. Certains aspects dans les toitures sont un peu compliqués.

C'est, en somme, un bon projet, dont les qualités retiennent sérieusement l'attention du jury.

(A suivre.)

La question du Rhin.

Nous a-t-on assez reproché, à nous autres, ingénieurs ou architectes, d'être des gens d'un commerce peu attrayant, inhabiles à jouer de la parole, de la plume et de la presse. Cette légende s'est trop solidement accréditée, grâce à notre regrettable indifférence, pour que nous songions à la réfuter: Non, mais nous voudrions, s'il en est temps encore, prévenir une généralisation irrémédiable en évoquant une exception éclatante. C'est de M. R. Gelpke qu'il s'agit : voilà un homme qui, bien qu'ingénieur, s'entend à merveille à fasciner l'« opinion publique » par la parole, par la plume et par la presse. Non content de batailler dans son organe de combat « Die Rheinquellen », il fait travailler quantité d'autres journaux au bénéfice de ses conceptions et de ses projets. Quand il a trouvé une formule, il n'a pas son pareil pour la « monter en épingle », comme on dit dans les salles de rédaction.

Exemple ; « le Rhin libre » magnifique formule qui n'est pourtant qu'une antiphrase, mais qui s'en aperçoit ? Eh ! oui, c'est une antiphrase parce que, en réalité, le Rhin libre c'est le Rhin obstrué, puisque cette fameuse liberté serait acquise au prix d'une régularisation qui entraverait gravement la navigation pendant une dizaine d'années, sinon davantage.

Nous pouvons invoquer, il est vrai, des circonstances atténuantes à notre emballement : l'absence d'un exposé purement objectif de cette question du Rhin, basé sur une